



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association CATIMINI

1 Ouverture de l'assemblée

La Présidente, au nom du comité de l'association Catimini, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale 2023.

Elle salue également Madame Laurence Charrier, Conseillère communale d'Autigny et Monsieur Jean-Bernard Siggen, Conseiller Communal de Cottens.

Une liste de présence, à signer, circule.

2 Nomination de deux scrutateurs

Deux scrutateurs, chargés de comptabiliser les votes de la soirée, sont nommés :

Scrutateur 1 : Madame Curty

Scrutateur 2 : Monsieur Siggen

Nombre de personnes présentes : 9

3 Approbation du PV de l'assemblée 2023

Le PV était en ligne sur le site internet de l'Association et peut encore être consulté sur place lors de l'AG.

Aucune question, ni remarque n'est soulevée. La Présidente passe dès lors au vote d'approbation à main levée :

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est approuvé.

4 Rapport de la Présidente

4.1 Présentation des membres du Comité :

- o Mme Jennifer Walzer, responsable des événements,
- o Mme Nathalie Vultier, secrétaire,
- o Mme Mickaëla Konu, caissière,
- o Mme Tatiana Sa Dias, responsable de la facturation, excusée,
- o Mme Zoé Fleury, présidente

4.2 Présentation des maîtresses :

- o Mme Jocilène Pillonel, maîtresse principale depuis 7 ans ;
- o Mme Sylvie Egger, auxiliaire d'éducation qui seconde Mme Pillonel

5 Activités de l'Association

Durée l'année 2022-2023, Catimini a accueilli au total 30 enfants (ce qui constitue sans doute un record), dont 4 de Chénens, 9 de Neyruz, 15 de Cottens et 2 de Lentigny. Il y avait 12 enfants dans le groupe de maternelle du lundi-jeudi, 12 enfants dans le groupe de maternelle du mardi-vendredi et 6 enfants dans le groupe de jeux du mercredi.

En décembre, les enfants ont reçu la visite de St-Nicolas (incarné par Monsieur Jean-Bernard Siggen qui est encore chaleureusement remercié pour sa prestation). Ils ont également reçu un petit sachet de la Boulangerie Marchon et Favre.

A l'occasion de Pâques, les enfants de la maternelle se sont rendus en train au musée d'histoire naturelle pour visiter l'exposition des poussins. Quant aux enfants du groupe de jeux, ils ont eu la chance de se rendre dans la ferme de la famille Curty – que nous remercions encore chaleureusement - pour découvrir les animaux.

Au printemps, les enfants ont eu la chance de se rendre au canapé forestier de Chénens pour des activités en nature.

En guise de course d'école, les enfants de chaque groupe ont assisté à une activité en forêt animée par Madame Cathy Roggen.

Enfin, l'année scolaire s'est terminée par un spectacle réalisé par les maîtresses et les enfants qui ont ravi les parents et famille présentes pour l'occasion.

Cette année, il y a un total de 20 inscriptions, soit 10 enfants dans le groupe de maternelle du lundi-jeudi, 7 enfants dans le groupe du mardi-vendredi et 3 enfants au groupe de jeux du mercredi qui a été exceptionnellement « fermé » et répartis les mardis et jeudis matins. 13 enfants habitent la commune de Cottens, 1 enfant vient de Neyruz, 2 de Chénens, 3 Autigny et 1 de Lentigny.

Le Comité rappelle que la Commune de Cottens alloue une subvention de CHF 300.-- par enfant du village et soutien l'association en payant la location et le nettoyage de la salle de classe. Les autres communes subventionnent les familles de manière différente. Les parents sont invités à prendre contact avec leur administration communale pour la demande de subvention. La Présidente remercie vivement les communes pour leur soutien indispensable au bon fonctionnement de l'école maternelle.

Le Comité souhaite rappeler que l'association ne fonctionne qu'avec les frais d'écologie et les subventions de la commune de Cottens et prie dès lors les parents de respecter les dates de paiement des factures ou si besoin de prendre contact. Il est rappelé que le second rappel sera facturé CHF 5.--. Par ailleurs, les frais d'écologie, au même titre que les frais de crèches, sont déductibles fiscalement. Pour ce faire, il est demandé aux parents de bien vouloir conserver les factures comme justificatifs, l'association n'établissant pas d'attestation fiscale.

Proposition pour Cottens			par mois / sur 10 mois		
			1	2	3
A	-	50 000.00	45.00	85.00	125.00
B	50 001.00	60 000.00	55.00	105.00	155.00
C	60 001.00	85 000.00	65.00	120.00	180.00
D	85 001.00	100 000.00	70.00	135.00	200.00
E	100 001.00	plus	80.00	155.00	230.00
Proposition pour hors commune			par mois / sur 10 mois		
			1	2	3
			90.00	165.00	250.00

Enfin, les tarifs du groupe de jeux seraient également augmentés de CHF 5.- par mois (CHF 125.-/mois) dès la rentrée 2024-2025.

La Présidente procède au vote d'approbation de la modification du concept :

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

10 Modification du nombre de membres au sein du Comité

Le Comité s'est rendu compte que les tâches du Comité n'étaient pas si nombreuses et qu'il ferait sens de regrouper les tâches de facturation et de tenue de la comptabilité pour ne former qu'un seul poste. Il souhaite donc faire passer le Comité de 5 membres à 4 membres et vous demande d'approuver le nouveau contenu de l'article 15 de nos statuts qui est le suivant :

Modification des statuts :

Le Comité

a) composition Article 15

1. Le comité comprend 4 membres qui sont :

- le président
- le vice-président
- le secrétaire
- le caissier → disparition du membre suppléant

2. Ils sont élus pour 2 ans par l'assemblée générale

3. Les membres du comité se répartissent les tâches

4. Le comité se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent ou sur la demande écrite d'au moins deux de ses membres.

5. Lors des votes au sein du comité, le président tranche en cas d'égalité.

12 Divers

12.1 Parole aux Conseillers Communaux

Madame Laurence Charrier, Conseillère communale d'Autigny

Madame la Conseillère communale remercie l'association. Elle explique que c'est un plus pour les communes environnante de pouvoir proposer une maternelle à ses futurs nouveaux habitants.

Monsieur Jean-Bernard Siggen

Monsieur le Conseiller communal remercie l'association pour son travail. Il remercie également les parents qui jouent leur rôle en s'investissant dans l'éducation de leurs enfants.

12.2 Prochaine manifestation

St-Nicolas le mardi 5 décembre 2023

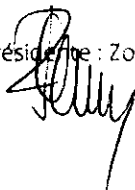
12.3 Remerciements

La Présidente remercie une nouvelle fois les communes pour leur généreux soutien, les maîtresses pour leur travail formidable avec les enfants, les membres du Comité pour leur engagement, ainsi que les parents pour leur confiance.

12.3 Questions

Pas de question

Cottens, le 21 novembre 2023

Présidente : Zoé Fleury


Secrétaire : Nathalie Vultier
